

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 77/2025

Objet : Contrat de cession des droits d'auteurs d'un agent public

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;
VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2122-1 et R. 2122-3-1° et 3° et R.2122-8 ;
VU la délibération n°2020-65 en date du 28 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Considérant que le Président peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée ;

Considérant que Madame _____, en sa qualité d'agent public, a créé une oeuvre graphique intitulée « Collection Abbaye de Sorde » dans l'exercice de ses fonctions et qu'il convient de conclure un contrat de cession de droits au profit de la Communauté de communes.

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de cession avec Madame _____, portant sur l'oeuvre graphique « Collection Abbaye de Sorde », à titre gratuit, fixant l'ensemble des droits cédés et des conditions d'exercice de ceux-ci par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Peyrehorade, le 16 juillet 2025

Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
Jean-Marc Lescoute

